

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 2 décembre 2025

Délibération n°2025/112

**Objet : Modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes
de L'Île-Rousse – Balagne**

Nombre de membres 46			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Joseph SAULI. Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
En exercice	Présents	Votants	
46	17	22	
Pour	Contre	Abstentions	
22	-	-	
Présents : BANDINI Christian – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALSPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – PETIT-CRISTINI Pierrette – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph.			
Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – CUBADDA Charles a donné procuration à ROMANI Sylvie – MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – SAVELLI René a donné procuration à MATTEI Joseph – TORRACINTA Marcel a donné procuration à POLI Pierre.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – PINAUD Jean-Michel – SAULI Charles – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 25/11/2025 Et affichée le : 25/11/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 04/12/2025	

VU l'article 7 des statuts de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5214-16,

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire que la voirie de la ZA de Corbara n'apparaissait plus dans l'intérêt communautaire suite aux modifications statutaires postérieurement à la fusion des EPCI.

Afin de rétablir la situation, il convient de procéder à la modification de l'intérêt communautaire de la manière suivante :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie**

Zone artisanale de Corbara – Plan annexé : Création, entretien et maintenance des voies d'accès, des trottoirs et de la signalisation de la zone.

Il précise que l'intérêt communautaire est défini à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

Le projet de définition de l'intérêt communautaire des différentes compétences modifié est annexé à la présente.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la modification de l'intérêt communautaire tel qu'annexé.

Fait à L'Île-Rousse, le 2 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI



Le Président,
Lionel MORTINI

